

# À découvrir



## L'ESPACE VERT DU MÉNARDEAU

Dans cet espace naturel et protégé se côtoient habitations, zones boisées et prairies. Vous y trouverez plusieurs panneaux explicatifs sur l'environnement du Ménardeau et un coin pour pique-niquer.



## LE LOGIS DE BEAUREGARD Propriété privée

Le logis de Beauregard, à l'entrée du bourg, route de Sainte-Hermine, existait déjà au XVII<sup>ème</sup> siècle. Le porche et le pigeonnier à l'intérieur de la cour donnent son aspect de logis à cette ancienne demeure.



## LE LOGIS DES HUMEUX Propriété privée

Ce logis se compose en deux parties. À gauche, le vieux logis en équerre, dont les origines remontent au XVI<sup>ème</sup> siècle. L'aile droite, plus haute et couverte d'ardoises, a été édifée en 1897 par la famille Daniel-Lacombe.



## LE MOULIN DE LA CAVE Propriété privée

Dans l'histoire de Bournezeau, il y a eu deux moulins de la Cave à deux époques et à deux endroits différents. Autrement dit, le moulin que nous voyons aujourd'hui n'était pas à cet endroit autrefois. En effet, dans les archives, on apprend que le moulin à été détruit pendant les guerres de Vendée en 1794 puis reconstruit entre 1852 et 1856. Aujourd'hui, il est très compliqué de savoir où était situé le moulin d'origine.



# Balisage

Sentier à suivre : N°2 Blanc



Bonne direction



Tourner à droite



Tourner à gauche



Mauvaise direction

## Charte du randonneur responsable

### • Rester sur les chemins •

La signalétique des sentiers est matérialisée par des plaquettes avec un balisage de couleur jaune sur un fond vert. Les numéros des sentiers figurent également sur ces supports et reprennent la couleur identifiant chaque commune. Les fléchages en pointillés signalent les variantes des sentiers.

### • Respecter les chemins privés •

Certains chemins sont privés, leurs propriétaires ont accordé une autorisation de passage.

### • Emporter ses déchets et ne pas faire de feu •

Si vous constatez des problèmes de balisage ou d'entretien, merci de noter l'endroit exact et de le signaler à la Communauté de communes.

## Contact

Communauté de communes du Pays de Chantonay  
02 51 94 40 23  
[tourisme@cc-paysdechantonay.fr](mailto:tourisme@cc-paysdechantonay.fr)  
[www.paysdechantonay.fr/decouvrir](http://www.paysdechantonay.fr/decouvrir)

# 2

## SENTIER LA BOURGADINE

Bournezeau



### Départ

Parking de l'espace vert du Ménardeau, rue des Vergnes à Bournezeau

 6.9 KM

 1H45

 FACILE

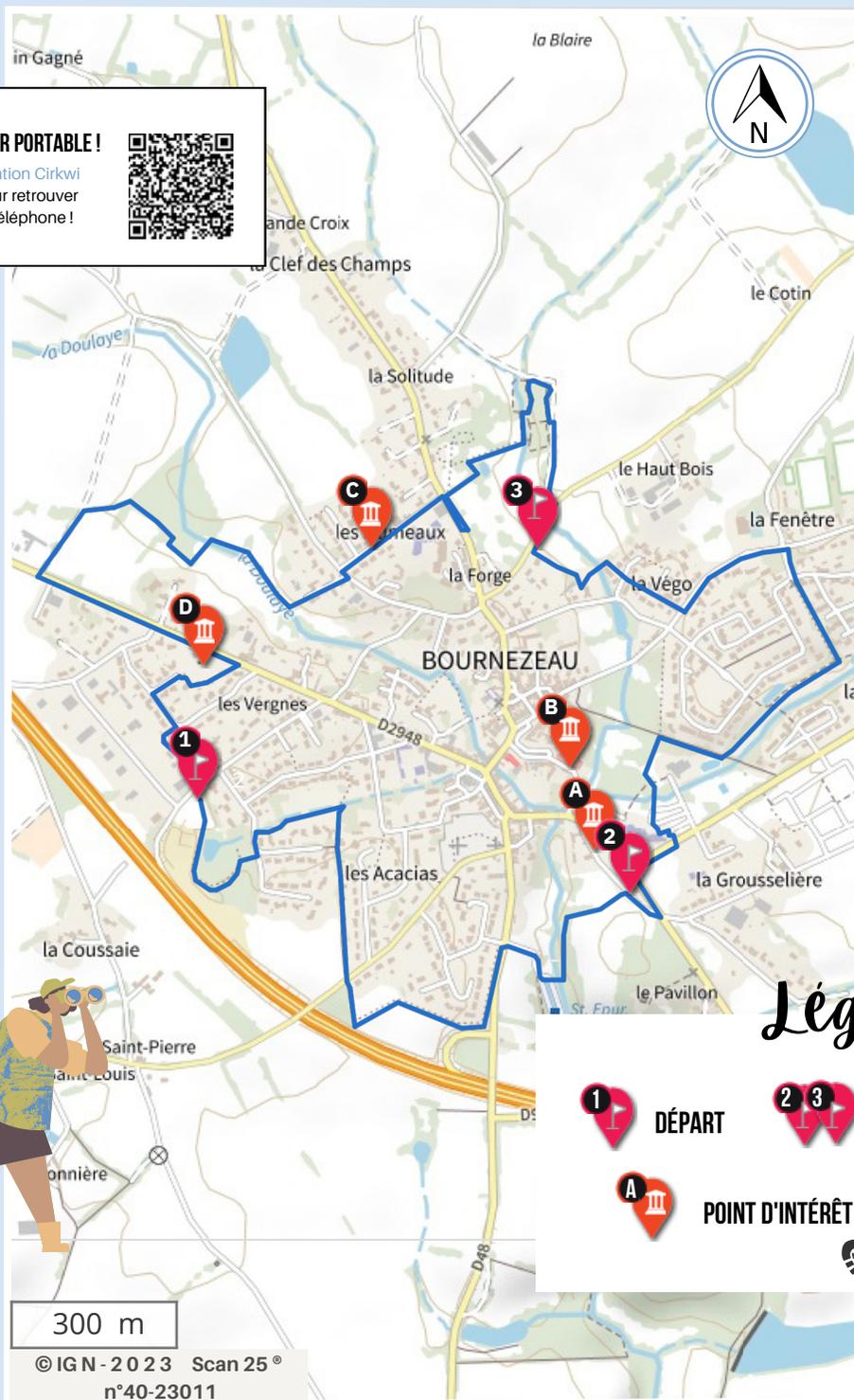


# Le pas à pas

PARKING DE L'ESPACE VERT DU MÉNARDEAU, RUE DES VERGNES  
GPS : 46.63493 / -1.17925

## DISPONIBLE AUSSI SUR PORTABLE !

Téléchargez l'application Cirkwi et scannez le QR pour retrouver ce circuit sur votre téléphone !



## Légende



DÉPART



INFO PARCOURS



POINT D'INTÉRÊT



1

S'engager dans l'**espace vert du Ménardeau**. Le chemin passe à proximité d'un **étang** et décrit un grand virage dans le bois. Ensuite, bifurquer à droite et revenir sur la gauche. À la sortie du bois, prendre la rue à gauche sur quelques mètres, la traverser et suivre en face le chemin entre la prairie et le **ruisseau du Ménardeau**. Après 170 m, franchir ce dernier à droite et remonter le chemin qui passe entre les maisons. Couper la **rue des Sables** et poursuivre en face. Après 80 m, virer à gauche, puis à droite pour contourner le lotissement. En débouchant sur le carrefour, prendre la route qui descend à droite. Après 90 m, tourner à gauche pour franchir la **Doulaye**, poursuivre à gauche avant de remonter le coteau sur la droite. En haut, prendre la rue à droite, couper la route par le passage piéton et rejoindre le calvaire à gauche.

2

S'engager à droite sur le **parking**, en sortir pour traverser à quelques mètres sur le **passage piéton**. Rejoindre et contourner par la gauche le parking de la **salle du Mitan**. Le quitter par le petit sentier à gauche entre les arbres puis emprunter le chemin à droite qui longe le parc. Après la chicane, se diriger vers le chemin à droite, puis à gauche après 140 m entre le lotissement et la **zone d'éco-pâturage**. Après 300 m, bifurquer à gauche entre les maisons. Plus loin, poursuivre par la rue en face. Au carrefour, face à la **salle omnisports**, prendre la **rue de l'Abbaye** et aussitôt bifurquer à droite par le petit chemin parallèle à cette rue. Après la dernière maison, emprunter le petit sentier immédiatement à gauche qui longe les habitations.

3

Traverser la route, pénétrer dans l'**espace vert** pour suivre à droite le chemin parallèle à la route. Plus loin, entrer dans le bois pour en faire le tour, en sortir par une passerelle. En haut du chemin, tourner à gauche au début de l'aire de jeux, passer de l'autre côté de la haie. Rejoindre la route et la traverser pour revenir à droite. Prendre à gauche la **rue des Humeaux**. Au bout, couper la route et continuer par le chemin presque en face, entre les maisons, pour descendre dans la **vallée de la Doulaye**. Franchir la **rivière** et la longer à droite. Le sentier contourne ensuite un petit boisement et débouche sur une voie empierrée. La prendre à gauche. Traverser avec prudence la **D948B1** et se diriger à gauche vers le bourg. Après le « **Moulin de la Cave** », prendre à droite le cheminement enherbé qui longe les maisons. À la sortie de l'impasse, bifurquer à gauche par la **rue de la Poterne**, puis dans le virage, emprunter à droite le chemin entre les habitations. Au bout, regagner à droite le point de départ.



300 m

© IGN - 2023 Scan 25®  
n°40-23011